

Acte de mariage de BELLONCLE Charles Alexandre et GODEFROY
Marie [1706]x[1707]

Le seize février 1726 après es fiançailles et publications des bans faites par trois divers jours de dimanche ou fête en l'église de Saint Jean d'Abbetôt et de Saint Vigor sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement ni civil ni canonique entre Charles BELLONCLE, fils de Charles et de Marie FICHET de cette paroisse d'Abbetôt, et de Marie GODEFROY, fille de feu Jean et de Marie TASSERYE de la paroisse de Saint Vigor par moi prêtre curé de Saint Vincent leur consentement pris les dites parties ont été jointes en mariage en présence des parents et amis soussignés